

La DGEFP publie un bilan d'étape de la réforme de la formation professionnelle

Un rapport de la DGEFP apporte "les premiers éclairages sur la réforme de la formation professionnelle". Il dresse un bilan d'étape tout en rappelant qu'il ne s'agit pas d'une évaluation, "un recul temporel plus important" étant nécessaire. Il aborde cinq thèmes : le bilan de la négociation collective, le Dif, les contrats de professionnalisation, la VAE et la décentralisation.

Rappelant en préambule les grands enjeux de la réforme, le rapport souligne très clairement que les deux ans de sa mise en œuvre "permettent de dégager un bilan, mais non une évaluation". Les modifications du système sont en effet trop récentes et on ne dispose pas encore d'éléments quantitatifs permettant de mesurer le degré de leur mise en œuvre. Il faut ajouter à cela la période d'appropriation par les salariés et les entreprises, alors que les changements sont encore en cours.

Seuls les "éléments dynamiques, porteurs de succès" ont ainsi été pris en compte et les premières estimations montrent le démarrage effectif des différents outils de la réforme : les **branches** se sont saisies de l'opportunité qui leur était offerte de fixer les orientations pour le développement de la formation et l'affectation des fonds correspondants ; le **contrat de professionnalisation** affiche un développement important, et la **période** semble connaître "un véritable succès" ; le **Dif** bénéficie d'une "notoriété croissante" : en 2005, 1,3 % des salariés l'ont utilisé. Enfin, la **VAE** trouve son public. La DGEFP souligne que la réforme a pris de la vitesse plus tôt dans les branches et dans les entreprises pratiquant déjà une GPEC, qui y ont donc trouvé des outils les obligeant à définir et adopter des stratégies. D'autres n'y ont vu qu'un déploiement de dispositifs ou ont préféré

gérer (ou continuer à gérer) la formation comme une dépense à ajouter à leur budget.

Questionnements

La DGEFP relève quatre questionnements "en suspens". Tout d'abord, elle constate que les **outils de la mutualisation** ne sont pas adaptés aux enjeux de la réforme, et que celle-ci n'a pas cherché à remédier aux faiblesses constatées antérieurement, ni à anticiper les difficultés qu'elle a pu introduire, notamment par la prise en charge du Dif. Ensuite, elle rappelle que les responsabilités confiées aux **branches** supposent une réelle **capacité de pilotage** : les Observatoires vont-ils permettre une meilleure lisibilité, notamment constitué de multiples outils et de nombreux Opcas couvrant plusieurs branches ? ; les CPNE n'étant pas des personnes morales, et l'accroissement de leurs responsabilités normatives risquant d'aboutir à un certain nombre de difficultés, ne faut-il pas donner à leurs décisions un certain formalisme, ou confier au conseil d'administration des Opcas la responsabilité des décisions normatives ?

Autre questionnement : la **sécurisation des parcours** professionnels, disposition spécifique de la réforme prévoyant une formation qualifiante différée, devait faire l'objet d'une concertation avec les pouvoirs publics. Le rapport estime qu'une future négociation

Professionnalisation

Le rapport souligne l'émergence sur ces deux années de la notion de professionnalisation. La DGEFP constate que la principale préoccupation a été de favoriser "un développement quantitatif important, crédibilisant le dispositif aux yeux des employeurs et offrant aux jeunes et aux demandeurs d'emploi un support à leur insertion ou réinsertion".

En pratique, les fonds versés permettent aux Opcas de faire face au financement des contrats signés, mais ces derniers sont obligés de rendre des arbitrages de financement sur la base d'orientations retenues par les branches, qui ne sont pas toujours exprimées de manière opérationnelle. Selon le rapport, trois "champs de tension" devraient conduire les partenaires sociaux à se réunir sur ce thème : faut-il privilégier l'obtention d'une qualification reconnue par une certification ou celle d'une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective ? ; faut-il mettre l'accent sur les qualifications "métiers" ou "fonctions" ? ; comment arbitrer entre l'investissement professionnalisation et celui de l'apprentissage ?

sur le thème ou "la construction opérationnelle" d'un tel dispositif supposerait d'avoir répondu à trois types de question, sur l'ambition du dispositif, les capacités du système de formation à y répondre, et en définitive le rôle de l'appareil public de formation professionnelle.

Enfin, dernier sujet d'interrogation, la **territorialisation** des politiques, qui entraîne une juxtaposition du rôle des branches et le rôle central des Régions, sans plus d'articulation. "Cela crée un champ de tension dans les relations entre les pouvoirs publics et les acteurs professionnels, et contrarie donc le déve-

loppement d'une dynamique de projet. Pour la DGEFP, pas question ici de remettre en cause l'équilibre trouvé, malgré tout, par la réforme. Cependant, selon elle, il est nécessaire de faciliter la représentation territoriale des acteurs sociaux. Elle propose de "progresser résolument vers un regroupement des trois réseaux" que constituent l'Agefos-PME, les Opcareg et les Fongecif.

Le rapport a été coordonné par Jean-François Dumont, sous la direction de Pierre Le Douaron, et avec l'appui de la Dares et du Céreq.

Sandrine Guédon-Zadunayski ■



actualité